



Rapport de la commission « Règlement du personnel communal » concernant le préavis 2023-26

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission « Règlement du personnel communal », composée de Mmes Dolores Antonino, Aubert Sylvie, Esther Martinetti, Figen Sahingöz Yilmaz, Funda Savci et de M. Philippe Gacond s'est réunie sur convocation de la Municipalité le 30.10.2023. Mme Patrizia Ponti était excusée. La Municipalité était représentée par Messieurs Didier Chapuis, Syndic et Yves Jauner, Municipal.

Mme Sylvie Nussbaum était présente en tant que chef du personnel de notre commune.

Comme vous avez lu dans le préavis, la société Move Up de Nyon a coaché et accompagné le groupe de travail communal. Notre commission a posé de nombreuses questions pratiques qui ont toutes obtenu des réponses. Il nous semble donc que de ce point de vue, ce document couvre les besoins de règlement de tous les cas concrets qui pourraient apparaître dans ce contexte.

Un comparatif détaillé entre l'ancien document de 2014 et le nouveau n'est pas possible. Les principales différences sont liées à une amélioration du congé maternité (+ 2 semaines) et de paternité (10 jours = exigence légale depuis 2021) . L'application de l'annexe 1 avec 18 classes de salaires, dont une grande partie inutilisée, passe à 8 classes de salaires collant mieux aux réalités de la classification des fonctions.

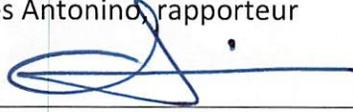
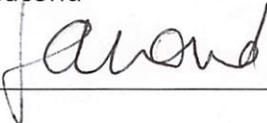
Au niveau de la procédure de validation il nous paraissait étonnant que le Conseil Communal n'intervienne qu'à la fin du travail fait en amont. On peut considérer notre intervention comme une formalité obligatoire pour valider un règlement communal. Les annexes 2 et 3 mentionnées dans le règlement du personnel n'étaient pas à notre disposition (même pour info), car elles sont de la seule compétence municipale et régies par des prescriptions municipales.

Conclusion

A l'unanimité, la commission « Règlement du personnel communal » vous prie d'accepter les trois conclusions du préavis 2023-26 tel que présentées par la municipalité.

Penthalaz, 11.12.2023

Les membres de la commission « Règlement du personnel communal »

Dolores Antonino, rapporteur 	Figen Sahingöz Yilmaz 
Sylvie Aubert 	Funda Savci 
Esther Martinetti 	Philippe Gacond 
Patrizia Ponti 	